



Visio Sécurité CoReg-CoDep

Denis VITIEL
Commission Nationale de Sécurité
28/03/2025





Bonjour à tous,

Une information de Nicolas Eduin

Vous recevrez les infos du webinaire prochainement

**Nicolas est souvent comme moi en déplacement et en plus il est
jeune donc travaille**



**Vu le nombre d'inscrits et je vous en remercie je vous conseille
d'éteindre votre camera et de couper le micro
je vais essayer de faire attention à qui lève le doigt
Vous pourrez alors mettre votre micro quand je vous donnerai la
parole**

**1h c'est court et long à la fois si besoin on prendra ¼ d'heure
supplémentaire**

J'ai une autre réunion après.

Commission Sécurité 2025/2028



> Cette réunion en Visio sert aussi de test pour voir si ce mode de fonctionnement peut éviter des déplacements et aussi Informer autrement

> Vous êtes 153 inscrits ce soir, il n'y aura pas de Compte-rendu mais la visio est enregistrée. Tous les DS et Présidents présents ou pas recevront le lien pour une écoute ou réécoute de la réunion Ainsi que cette présentation PP



Commission Sécurité 2025/2028

**Je pense que je ne pourrai pas répondre à toutes les questions
Vous pourrez le faire par écrit à**

denis.vitiel@ffvelo.fr

**Jusqu'au 14 avril au soir
Je ferai un recueil des questions/réponses
Qui sera diffusé à tous**



Membres Commission Sécurité 2025/2028

. Monique LORIDE
.Jean-Claude HAMON
.Steve JACKSON
.Michel LINDET

Suppléants

.André CLASTRE
.Jean-René MERCIER

Plus un groupe de travail composé de 4 personnes

**Information le 26 mars un courrier à été envoyé à
Monsieur TABAROT Ministre des Transports
Pour faire suite à la mission d'Emanuel BARBE suite au décès d'un
cycliste agressé sur une piste cyclable dans Paris**





Prendre la mesure des violences routières pour mieux les traiter en disposant d'un suivi de statistique annuel de ces faits de violence, en évaluant leur traitement judiciaire et en organisant des campagnes de prévention ciblant notamment la vitesse excessive et les comportements dangereux



Améliorer le recueil des plaintes, leur traitement judiciaire et la réponse pénale en formant davantage la police nationale, la gendarmerie et les polices municipales aux droits des cyclistes et à la réalité de leur pratique



Améliorer les comportements de tous les usagers de la route, particuliers et professionnels, par la formation à tous les âges de la vie, en s'appuyant notamment sur le rôle des employeurs et des centres de formation professionnelle et en confortant le rôle des organisations de conseil et d'apprentissage au vélo et à la mobilité durable



Mieux prévenir, poursuivre et sanctionner les comportements violents sur les routes en rendant possible, dans un cadre évitant tout usage abusif, le contrôle automatisé des infractions de non-respect des sas vélo, de circulation sur les aménagements cyclables et de non-respect des distances de sécurité, notamment en cas de dépassement



Recourir plus systématiquement aux sanctions administratives immédiates contre les auteurs de violences routières comme la mise en fourrière ou la suspension temporaire de permis de conduire, en assurant une intégration rapide de ces personnes dans un parcours d'accompagnement à la mobilité pour pallier la perte du véhicule



Former une génération prudente et respectueuse sur les routes en généralisant et améliorant le dispositif « Savoir rouler à vélo », en intégrant un module de formation vélo au collège et au lycée et en ajoutant un module vélo à la formation au permis de conduire



Favoriser la cohabitation entre les usagers de la route en généralisant le 30km/h en agglomération, en imposant le franchissement complet de ligne, y compris continue, pour tout dépassement d'un cycle sur les routes hors-agglomération et en favorisant l'abaissement des vitesses et l'usage des voiries secondaires sécurisées pour les cyclistes



Sécuriser les déplacements à vélo hors-agglomération en renforçant les obligations incombant aux gestionnaires de voirie par l'alignement des dispositions de l'article L.228-3 du Code de l'environnement sur celles du L.228-2 et la suppression de l'évaluation obligatoire préalable



Dresser une liste de configurations d'aménagements routiers et cyclables à proscrire s'appuyant sur une évaluation rétrospective de l'impact sur l'accidentalité des aménagements cyclables réalisés en France et rendre contraignantes, dans certaines circonstances, les recommandations formulées par le CEREMA



Lutter contre l'accidentalité liée aux angles morts des véhicules à grand gabarit en élargissant par voie réglementaire les dispositions de la directive européenne 2019/2144 aux véhicules mis en circulation avant juillet 2022 et en proposant une aide au retrofit



Rôle de la Commission

- > Représenter la Fédération auprès des Institutionnels**
- > Editer les Règles de Sécurité pour toutes les manifestations
Fédérales
En respectant les lois et normes en vigueur**
- > Editer tous les documents concernant la Sécurité**



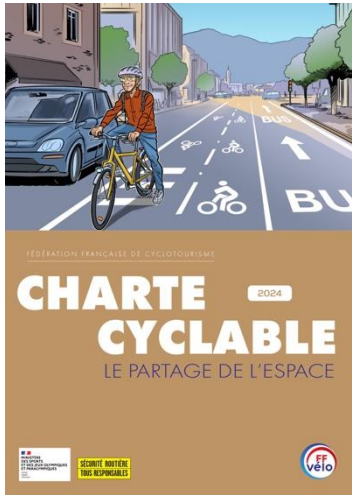
Prévisions 2025 de la Commission

Réécrire cette année les documents suivants

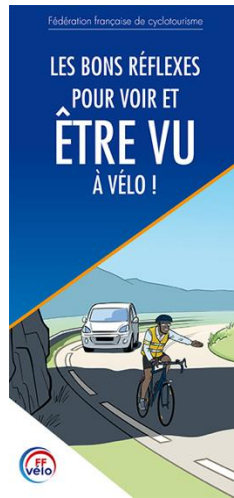
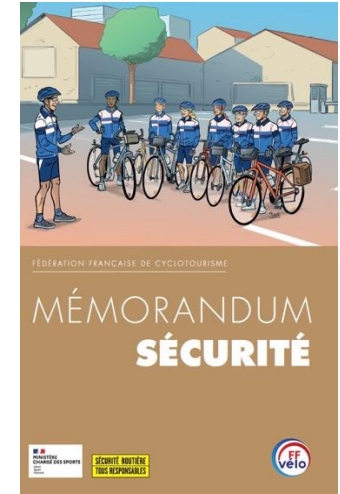
- >Charte Cyclable**
- >Mémoire Sécurité**
- >Le quizz Sécurité**
- >Un document pour les voyageurs à vélo**

Les flyers et dépliants sont aussi à revoir dans un deuxième temps (Il reste encore du stock)

- Commission Sécurité 2025/2028



PLUS
⇐ ⇒
DISPONIBLE





Rôle de la Commission

Former les aménageurs

Pas beaucoup de retour

Pas sûr que le message soit arrivé partout



FORMATION

RÉUSSIR
UNE POLITIQUE
CYCLABLE
À L'ÉCHELLE
DE SON TERRITOIRE

CONTACT ► denis.vitiel@ffvelo.fr

Demande de la
Commission Sécurité
depuis 2022



Commission Sécurité 2025/2028

Rôle des DS

- > Les DS Clubs formés tant qu'ils sont licenciés, ce qui veut dire que les nouveaux devront se former**
- > Les DS CoDep et CoReg ne le sont que pour 4 ans ce qui veut dire que l'on repart à zéro pour cette mandature**

Commission Sécurité 2025/2028

Rôle de la Commission

- > Former les DS CoReg CoDep
 - > Venir en aide des CoReg
 - > Venir en aide des CoDep
- > Venir en aide aux Clubs et licenciés



Rôle de la Commission

>Former les DS CoDp Coreg

>Venir en aide aux structures

Par exemple : Un problème avec une déclaration de manifestation en Préfecture

Le Club demande l'aide de son DS CoDep

Si pas satisfaction

Le Club demande l'aide du référent National auprès des Préfectures



>Venir en aide aux structures

Par exemple : Un problème d'infrastructure, Le club peut demander l'aide de la Commission si le DS CoDep n'est pas formé ce qui est le cas actuellement, ou si celui-ci ne souhaite pas intervenir

Il est important que chacun ait le même discours du Nord au Sud et d'Ouest en Est

Le club=> Le CoDep=> Le CoReg=> La Commission Nationale



Commission Sécurité 2025/2028

La Commission a demandé en 2016 de former les DS CoDep /CoReg en deux ans

Il a fallu deux mandats pour y parvenir

**2025 : mon agenda est déjà plein et j'ai des dates en 2026
Nous souhaitons avoir formé tous les DS CoReg/CoDep fin 2026**



Commission Sécurité 2025/2028

Rôle des DS

- > Représenter la Fédération auprès des Institutionnels de leur Canton, Département et Région**
- > Mettre systématiquement la FFCT en avant**
- > Utiliser tous les documents concernant la Sécurité**

Commission Sécurité 2025/2028

- >La Formation des DS CoReg-CoDep est faite par le Président de la Commission Sécurité**
- >Contrairement au DS Club, les DS CoReg-Codep doivent être formés à toutes les mandatures**
- >L'Agenda est pratiquement plein jusqu'en février 2026 sauf quelques jours en semaine.**
 - >Un séminaire de formation pour les DS CoReg en 2025
A confirmer 15/16 Octobre**

Commission Sécurité 2025/2028

**>En attendant leur formation les DS CoReg-CoDep
Peuvent/Doivent faire des réunions d'Information sur l'actualité envoyée
par la Commission Sécurité Nationale ou leurs constatations**

**>Il est rappelé que toute information envoyée au DS CoReg-CoDep doit
arriver à chaque licencié
Trop de perte en ligne**

